UNILEVER COTE D'IVOIRE
Société anonyme au capital de 24 336 010 000 FCFA
Siège Social : Boulevard de Vridi – 01 BP 1751 Abidjan 01
RCCM n° CI-ABJ-01-1969-B14-06492

AVIS DE CONVOCATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La société Unilever Côte d'Ivoire informe ses actionnaires que l'assemblée générale ordinaire annuelle portant sur l'exercice 2022 se tiendra le **mardi 31 octobre 2023 à 10 heures 00 minute GMT,** à la salle Tamarin de l'Hôtel Azalaï, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

- Présentation du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport spécial sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

- Approbation des états financiers de synthèse annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport spécial sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

- Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

- Ratification de la cooptation de trois (3) administrateurs

- Renouvellement des mandats des administrateurs

- Fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux administrateurs

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les actionnaires qui participeront à l'assemblée générale en présentiel devront émarger la feuille de présence et entrer dans la salle à compter de 9 heures 00 minute.

Les actionnaires qui le souhaitent pourront assister à ladite assemblée générale par visioconférence. Pour ce faire, ceux-ci sont priés d'adresser un courrier électronique à la société à l'adresse : ag2023-unilever@quorumenligne.com, tout en précisant leurs noms et prénoms ainsi que leur SGI, afin d'être identifiés et recevoir le lien et les identifiants de connexion. La date limite des inscriptions est fixée au mardi 31 octobre 2023 à 08 heures 00 minute.

Le droit de participer par visioconférence à l'assemblée générale est subordonné à l'enregistrement comptable préalable des actions au nom de l'actionnaire ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte soit dans le registre de titres nominatifs tenu par la société, soit dans le registre de titres au porteur tenu par un intermédiaire habilité, au plus tard le 3ème jour ouvré précédent la réunion.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix. Les pouvoirs des mandataires devront être déposés à l'assemblée générale en entrant en séance ou adressés au siège social, sis au Boulevard de Vridi - 01 BP 1751 Abidjan 01.

Les actionnaires participant à l'assemblée générale par visioconférence pourront se prononcer sur les résolutions soumises aux votes par vote électronique sur la plateforme de visioconférence.

Enfin, conformément aux dispositions des articles 525 et 847 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, les documents relatifs à cette assemblée générale seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social et sur la plateforme de visioconférence pendant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale.

Les actionnaires ont la possibilité d'appeler les numéros suivants pour poser toutes les questions relatives à la tenue de l'assemblée générale : + 225 07 89 98 33 24 ; + 225 05 84 66 28 72.

Pour avis de convocation
Le Conseil d'Administration